

JOURNAL OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

9 SEPTEMBRE 1964

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

7^e ANNÉE N° 141

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

INFORMATIONS

LA COMMISSION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

64/516/CEE :

Composition des Comités consultatifs pour les produits agricoles 2321/64

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

64/517/CEE :

Avis d'appel d'offres n° 387 lancé par la république de Côte-d'Ivoire pour un projet financé par la C.E.E. — Fonds européen de développement 2325/64

RECTIFICATIFS

Rectificatif à la décision n° 17-64 de la Haute Autorité de la C.E.C.A., du 28 juillet 1964, portant dérogation à la recommandation n° 2-64 relative à l'introduction d'une protection spécifique frappant les importations de moulage (dixième dérogation) (JO n° 129 du 11 août 1964) 2328/64

VIENT DE PARAÎTRE

**8006* — RÉPERTOIRE DES ORGANISATIONS AGRICOLES NON GOUVERNE-
MENTALES GROUPÉES DANS LE CADRE DE LA COMMUNAUTÉ
ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE**

Édition à feuillets mobiles

Troisième mise à jour

Cette troisième mise à jour comporte les modifications survenues dans les organisations existantes et l'inclusion d'organisations groupées à l'échelon de la C.E.E. nouvellement créées.

Elle paraîtra annuellement et sera adressée régulièrement et à titre gratuit, à tout acquéreur d'un répertoire ayant retourné le talon de la carte annexée à ce dernier.

Les commandes de ce répertoire doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués au dos de la couverture.

Prix de vente : ouvrage de base + mises à jour

FF 15,—

FB 150,—

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

INFORMATIONS

LA COMMISSION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Composition des Comités consultatifs pour les produits agricoles

(64/516/CEE)

COMITÉ CONSULTATIF DES CÉRÉALES

Président : M. Deleau

Vice-présidents : MM. Bertot
Lequin*Secteurs représentés*

Producteurs de céréales

Coopératives de céréales

Coopératives de céréales et
coopératives transformatrices
de céréalesIndustries de transformation
des produits agricoles et ali-
mentaires :— meunerie, mûiserie, semou-
lerie et fabrication des pâ-
tes alimentaires— malterie, brasserie et indus-
tries alimentaires utilis-
atrices de céréales— fabrication des produits
amylacés et fabrication des
aliments du bétail

Négociants en céréales

*Membres titulaires*MM. W. Kalkoff
K. Loeffler
J. Bernard
J. Deleau
V. Visocchi
G. Theis
J. Schlingemann
J. C. Piel

A. Ferretti

G. Bertot

H. Boehm

W. Kniep

A. Toepfer

F. Ledoux

*Membres suppléants*MM. H. Menesson
P. Ehkirch
G. de Porto
J. Etchebarne
B. Cavazzutti
E. Hansen
Jansens
G. Schmidt-Brainich

J. Cluitmanns

M. Sohet

W. Neutelings

E. Schnitt

J. Marchant

R. Rusconi

<i>Secteurs représentés</i>	<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
Travailleurs :		
— travailleurs agricoles	MM. L. Cavelier	MM. P. Schippers
— travailleurs de l'alimentation	H. Ceuppens	T. Bigi
Consommateurs	O. Baier B. Lequin	P. Prevoo Mme L. Haselmayr

COMITÉ CONSULTATIF DES FRUITS ET LÉGUMES

Président : M. Hiemeleers

Vice-présidents : MM. Breteau
Sulter

<i>Secteurs représentés</i>	<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
Producteurs de fruits et légumes	MM. R. Wolff K. Hiemeleers F. Robin G. Buganza G. Marcotti M. Prins	MM. B. Westermann R. Vanderwaeren J. Gallicher G. Olivieri E. Berg P. Wijnmaalen
Coopératives de fruits et légumes	G. Bouyer G. Ogliadoro	G. Meyer G. Opstelten
Industries de transformation des produits agricoles et alimentaires :		
— industries de conserves de légumes	H. Krause	R. Materne
— industries de confiture, conserves de fruits et industries de jus de fruits et légumes	P. Teebaal	G. Gianni
Négociants en fruits et légumes	J. Bos J. Breteau	E. Müller F. Campanella
Travailleurs :		
— travailleurs agricoles	S. Placentini	L.A. Elferinck
— travailleurs de l'alimentation	F. Rombouts	W. Weber
Consommateurs	G. Sulter Mme Kooy-Knottenbelt	Mme I. Petry I. Weis

COMITÉ CONSULTATIF VITI-VINICOLE

Président : M. Visocchi

Vice-présidents : MM. Seguin
Schmalz

<i>Secteurs représentés</i>	<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
Viticulteurs	MM. R. Matuschka-Greiffenclau J. B. Benet V. Visocchi G. Wiltzius	MM. A. Bürklin H. Vidal G. B. Ruzzenenti C. Marescalchi
Coopératives de vinification et caves coopératives	M. Arlini P. Martin	E. Klaus G. Vialettes
Commerce des vins	M. Seguin H. Bömers	A. Niederbacher G. Leroy
Industries de vinification	R. G. Dettori	B. de Voguë
Travailleurs :		
— travailleurs agricoles	H. Schmalz	A. Pastore
— travailleurs de l'alimentation	R. Lerai	P. Reitsma
Consommateurs	J. Durix	J. Marstboom

COMITÉ CONSULTATIF DE LA VIANDE DE PORC

Président : M. Blume

Vice-présidents : MM. Truffaut
Couvrecelle

<i>Secteurs représentés</i>	<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
Producteurs de porc	MM. W. Blume F. Devilers O. de Bretagne R. Fontenil E. Hansen R. Barbato G. Struikenkamp	MM. W. von Hasselbach C. Lizen M. Lestoille P. Bianchini G. Theis A. Baiardo I. Loeffs
Coopératives du bétail et de la viande et coopératives de transformation	H. Hasselbach	W. Hament
Industries de transformation de la viande et des corps gras animaux	Ch. Meyer	H. Kohnert
Commerce du bétail	A. Härtl	H. A. Wildeman
Commerce en gros des viandes	R. Truffaut	Den Besten
Boucherie-charcuterie	N. Schroeder	A. Meuriot
Travailleurs :		
— travailleurs agricoles	M. Fierens	A. Pfeiffer
— travailleurs de l'alimentation	W. Braun	J. B. Dinkla
Consommateurs	M. Couvrecelle G. Zingone	A. Robert Ch. Raffin

COMITÉ CONSULTATIF DE LA VIANDE DE VOLAILLE ET DES ŒUFS

Président : M. Tukker

Vice-présidents : MM. Van Dessel
Kikkert

<i>Secteurs représentés</i>	<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres suppléants</i>
Producteurs de volaille et d'œufs	MM. W. von Hasselbach J. Camerlinckx G. Peretti J. Gantier J. Tukker	MM. K. Hensler F. Devilers G. Latini P. Denis G. Theis
Coopératives avicoles	J. Breukers	A. Kneer
Commerce de volaille et des œufs	G. Verbrugghe F. van Dessel	G. Niesen H. Knoop
Industries utilisatrices	A. Gandolfi	K. Engelmann
Travailleurs :		
— travailleurs agricoles	H. Kikkert	A. Blaise
— travailleurs de l'alimentation	U. Zino	R. Verschaeken
Consommateurs	G. Simonte	H. Koschella

COMITÉ CONSULTATIF POUR LES PROBLÈMES SOCIAUX CONCERNANT LES EXPLOITANTS AGRICOLES

Président : M. Rosoux

Vice-président : M. Lojewski

<i>Catégories représentées</i>	<i>Membres titulaires</i>
Exploitants agricoles	MM. A. Berberich Mme M.-L. Leutrun von Ertingen J. Hermkes S. Gutmann M. Beddegenoodts Ph. Rosoux Mme M.-M. Leroy P. Collet E. Marmilloud F. Pateau G. Misserville L. Michely G. Rainero V. Visocchi N. A. Vaandrager J. P. De Heij E. Hansen
Travailleurs salariés agricoles	MM. G. Wilkens M. Pepin W. Lojewski D. Smets U. Luciani
Familles rurales	M. L. Leroy

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

**Avis d'appel d'offres n° 387 lancé par la république de Côte-d'Ivoire
pour un projet financé par la Communauté économique européenne —
Fonds européen de développement**

(64/517/CEE)

Convention : 139/F/CI/S**Projet :** 11.21.510**Objet :**

Fourniture de l'équipement destiné aux dix centres de formation de jeunesse rurale dans la république de Côte-d'Ivoire.

L'ensemble des fournitures est réparti dans les quatre lots suivants :

Lot 1 — Matériel roulant :

- 10 camions à benne : charge utile 5 à 5,5 tonnes, moteur diesel, dimensions intérieures benne : environ longueur 3,5 m, largeur 2,2 m, capacité 4 m³, benne hydraulique basculante à l'arrière.
- 10 camions bâchés : charge utile 5 à 5,5 tonnes, moteur diesel, plateau ridelles, dimensions intérieures de la caisse : environ longueur 5 m, largeur 2,3 m, hauteur 1,8 m sous bâche.
- 10 véhicules tout terrain : 5 à 6 places assises, dispositions sièges permettant possibilité installation civière dans la longueur du véhicule pour le transport d'un malade ou d'un blessé couché, dispositif permettant attelage remorque, 4 roues motrices, boîte de vitesses et réducteur permettant au moins 6 vitesses avant ; puissance au frein de minimum 40 CV DIN, freins hydrauliques sur 4 roues.

Pour l'ensemble des véhicules, le fournisseur devra justifier d'un stock de pièces détachées permettant à tout moment l'entretien et le dépannage.

Lot 2 — Installations frigorifiques :

Deux solutions pourront être présentées :

- *Solution A — 10 armoires glacières*
capacité 2.500 litres, isolation en polystyrène, température à maintenir de 2 à 4°, glace à fournir par une fabrication de glace autonome, groupe électrogène de 2.000 W pour alimentation fabrique à glace, production fabrique à glace : 75 kg par 24 heures, mouleaux de 12,5 kg.
- *Solution B — 10 armoires frigorifiques*
capacité 2.500 dm³, ossature en bois, avec frigorigène $\pm$ 1850 fg/h avec moteur 1,5 CV et évaporateur, groupe électrogène 2 KVA à essence.

Lot 3 — Mobilier :

Semi-métallique, des variantes pourront être également proposées.

- 140 tables pour réfectoires
- 400 tables de classe à deux places
- 60 tables bureau de maître
- 10 tables pour salle de réunion
- 10 bureaux pour directeur
- 10 tables pour infirmiers

- 80 tables de salle à manger, deux dimensions différentes
- 80 tables de salon, deux dimensions différentes
- 280 bancs de réfectoire
- 1 300 chaises
- 10 fauteuils de bureau pour directeur
- 520 chaises de salle à manger
- 360 fauteuils de salon
- 1 500 lits d'internat, largeur 0,80 m, sans matelas
- 80 lits, largeur 1,40 m, sans matelas
- 240 armoires vestiaires métalliques, 5 places individuelles avec 5 portes
- 60 armoires vestiaires métalliques individuelles avec une porte
- 40 tableaux muraux noirs
- 30 bahuts de rangement
- 10 classeurs métalliques de bureau
- 80 bahuts de salle à manger en bois

Lot 4 — 10 groupes électrogènes, diesel, puissance apparente sous cos. ϕ 0,8 = 20 kVA, puissance réelle disponible aux bornes : 16.000 W ; tension 220/380 volts (triphase 380), moteur diesel 4 temps.

Chaque candidat peut soumissionner pour chacun des lots, pour plusieurs lots ou pour l'ensemble des lots.

Estimation :

90.000.000 de fr. CFA (équivalant à environ 364.000 dollars).

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires éventuels que les paiements de ces fournitures peuvent être effectués directement dans la monnaie du siège du bénéficiaire du marché ou dans la monnaie du pays du producteur de ces fournitures.

Délai de livraison :

Lots n° 1 et n° 3 : 10 mois ;

lots n° 2 et n° 4 : 6 mois.

Lieux de livraison :

pour les lots n° 1 et n° 3 : Abidjan ; pour les lots n° 2 et n° 4 une unité de chaque lot aux différents lieux d'utilisation, soit : Abengourou, Adzope, Dimbokro, Divo, Sassandra, Soubré, Bouaké, Katiola, Man et Boundiali, en république de Côte-d'Ivoire.

Les offres,

en langue française, doivent parvenir par pli recommandé adressé à M. le Directeur des aménagements ruraux, B.P. n° V. 9 à Abidjan (Côte-d'Ivoire) avant la date fixée pour leur ouverture, qui aura lieu le 10 décembre 1964 à Abidjan, dans la salle de conférences du ministère de l'agriculture de Côte-d'Ivoire.

Le dossier d'appel d'offres,

en langue française, peut être obtenu sur demande adressée à M. le Directeur des aménagements ruraux, B.P. n° V. 9, Abidjan (Côte-d'Ivoire), au prix de 10.000 fr. C.F.A. L'envoi sera effectué par avion, franco de port, après réception de la somme indiquée ci-dessus par un chèque barré au nom des « Etablissements A. de Tessières ».

Consultation du dossier d'appel d'offres :

1. Direction des aménagements ruraux à Abidjan (Côte-d'Ivoire) ;
2. Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56 rue du Marais, (Belgique) ;

3. Services d'information des Communautés européennes à :

Bonn, Zitelmannstraße 11,
La Haye, Mauritskade 39,
Luxembourg, 18, rue Aldringer,
Paris (16^e), 61, rue des Belles-Feuilles,
Rome, Via Poli, 29.

Renseignements supplémentaires :

Direction des aménagements ruraux, enceinte du lycée technique, route de Binger-ville à Abidjan (Côte-d'Ivoire).

En exécution de l'article 132 paragraphe 4 du traité de Rome, la participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres ou des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

RECTIFICATIFS

Rectificatif à la décision n° 17-64 de la Haute Autorité de la C.E.C.A., du 28 juillet 1964, portant dérogation à la recommandation n° 2-64 relative à l'introduction d'une protection spécifique frappant les importations de fonte de moulage (dixième dérogation)

(Journal officiel des Communautés européennes n° 129 du 11 août 1964)

Page 2166/64, point 4, 4^e ligne :

au lieu de :

« hématite répondant à une analyse déterminée »

lire :

« de moulage répondant à une analyse déterminée »

Page 2167/64, article premier, dernière position du tableau :

au lieu de :

« ex 73.01 B II fonte hématite etc. »

lire :

« ex 73.01 B II et C II fonte de moulage etc. »

8091 — ÉTUDES — SÉRIE POLITIQUE SOCIALE

N° 6/1963 — Le Droit et la Pratique des conventions collectives dans les six pays de la C.E.E.

Sur l'initiative des services de la Commission, cinq spécialistes avaient effectué une étude sur les conventions collectives dans les six pays de la Communauté ; M. Fafchamps pour la Belgique et le Luxembourg, le Dr Schnorr pour la république fédérale d'Allemagne, le professeur Dehove pour la France, le professeur Carraro pour l'Italie et le professeur De Gaay-Fortman pour les Pays-Bas.

Les experts des organisations syndicales d'employeurs et de travailleurs, auxquels les six rapports nationaux avaient été soumis, ont déclaré qu'un rapport de synthèse des six travaux revêtirait un grand intérêt. Donnant suite à cette demande, la Commission de la C.E.E. a demandé au professeur Dehove de rédiger la présente étude qui est un rapport de synthèse basé sur les six rapports nationaux ainsi que sur les discussions avec les experts des organisations syndicales.

L'auteur a non seulement décrit le type de solution adopté dans les six pays pour chaque question spécifique (notion de convention collective, conclusion de la convention, champ d'application et contenu, effets, application des conventions collectives), mais il a voulu également donner un tableau des ressemblances et des différences et « rechercher dans les faits comment tout cela se présente en pratique ». Ceci lui a permis parfois — comme il est dit dans les conclusions de l'étude — de montrer comment certaines divergences, apparentes ou réelles, mais seulement du point de vue juridique, se réduisent notablement dans les faits.

L'étude est publiée dans les quatre langues officielles de la Communauté (64 pages).

Prix de vente : FB 50,— ; FF 5,—.